Brevet B Planeur

- L'épreuve peut être réalisée avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat
- Les manœuvres à effectuer peuvent être annoncées au candidat par un aide.
- Les manœuvres doivent simplement être effectuées de façon correcte.
- En cas de problème d'ordre technique, le candidat a droit à une nouvelle tentative.
- Le candidat ne doit pas mettre en cause la sécurité avec son aéromodèle.

